

ABONNEMENT

Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 FÉVRIER

NOUVELLE PANIQUE

Une nouvelle panique vient de s'emparer de la Bourse.

Le 3 0/0 est tombé hier à 75 fr. 95. L'italien à 90 francs.

A quoi l'attribuer ?

D'après les uns, à l'annonce d'un emprunt allemand de 350 millions, de la chute du cabinet italien et d'une interdiction d'exportation des chevaux décidée par la Russie, ont causé, au Palais-Bourbon, une vive émotion.

A la Chambre les orateurs sont à peine écoutés. Des groupes se sont formés à droite et à gauche, et les conversations vont leur train. Vers trois heures et demie, M. de Soubeyran entre dans la salle des délibérations. Il annonce une baisse en clôture de 2 fr. 40. On l'entoure, on le questionne sur les causes de la panique.

Dans la salle de la Paix, il y a de nombreux conciliabules et les conversations sont très animées.

On raconte qu'un officier d'état-major du ministère de la guerre a annoncé la prochaine mobilisation de nos réserves. Cette nouvelle, colportée à la Bourse, aurait, dit-on, déterminé en grande partie la baisse d'hier.

Certains députés de la droite s'occupent de la demande de 86 millions formulée par M. Boulanger.

Les uns estiment qu'il faut voter le crédit après une déclaration destinée à enlever au vote le caractère d'une provocation belliqueuse.

Les autres pensent qu'il faut le refuser après une déclaration annonçant que la droite n'a aucune confiance dans M. Boulanger et qu'elle n'accordera le crédit qu'à un ministre de la guerre capable de sauvegarder les intérêts du pays.

Les premiers objectent qu'après les attaques dirigées contre M. Boulanger par la presse allemande, il devient difficile de ren-

verser le ministre sans encourir le reproche d'avoir fait cause commune avec nos ennemis.

Les autres répondent que cet argument a été prévu par M. de Bismarck ; c'est même pour le provoquer et pour nous enchaîner au général Boulanger, que le chancelier de fer a fait attaquer par sa presse le ministre de la guerre. Or, le souci de notre dignité, ajoutent-ils, ne nous commande pas de donner dans le panneau tendu par le Prussien et de garder à la tête de l'armée, dans les graves circonstances que nous traversons, un homme dont l'incapacité est notoire, un général qui est un véritable péril national.

Voilà les deux opinions exprimées par certains députés de la droite. Laquelle des deux l'emportera ? Nous l'ignorons encore, mais il est clair que de la décision prise dépendra le sort de M. Boulanger et aussi peut-être celui de la France.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

CONSEIL DES MINISTRES

M. Flourens a communiqué les dépêches de nos ambassadeurs d'où il résulte qu'il n'y a aucune créance à accorder aux bruits de guerre répandus par les journaux étrangers et que toutes les puissances européennes sont dans des dispositions pacifiques.

La situation n'en reste pas moins fort tendue et il nous semble difficile d'écarter de nos esprits toutes craintes patriotiques.

Les *Tablettes* disent savoir de source autorisée que M. Hatzfeldt, ambassadeur d'Allemagne à Londres, a demandé à M. Waddington quelle serait l'attitude de la France au cas d'un conflit entre l'Autriche et la Russie, ajoutant que l'Allemagne ne pourrait s'abstenir, étant garante du territoire allemand ; qu'en outre, une compensation serait offerte à la France.

M. Waddington, ayant répondu qu'il ne

pouvait connaître les intentions du gouvernement français, M. Hatzfeldt a dit alors que la question serait posée directement à Paris par une note officielle.

\*\*

LES REPTILES ALLEMANDS

L'article provocateur du journal prussien la *Post* a produit une vive irritation dans tous les groupes politiques qui se préoccupent, avant tout, du salut de la patrie.

La *Post* déclare sans ambage que le général Boulanger s'occupe trop de la défense de la France ; elle somme notre gouvernement de se priver du concours du ministre de la guerre.

L'Europe — s'il y a encore une Europe — ne s'indignera-t-elle pas de cette ingérence dans les affaires intérieures de la France ? de cette querelle d'Allemand ? On nous reproche la construction de quelques baraquements, et l'Allemagne augmente de 30,000 hommes son effectif militaire, elle rappelle ses réserves, donne des ordres de mobilisation.

Est-ce que la France reproche à l'Allemagne d'avoir à sa tête de Moltke, Bismarck, Waldersee, Bronsard ?

Des banquiers juifs cosmopolites font le jeu des journaux prussiens.

Restons calmes, ne répondons à aucune provocation et surtout que le Parlement fasse son devoir sans fanfanterie, mais sans faiblesse.

On nous dit que la discussion de la demande de crédits pour l'armée provoquera des débats irritants si certaines oppositions se manifestent ouvertement.

Que les députés n'oublient pas que l'ennemi les écoute ; qu'ils votent sans phrases les crédits pour l'armée. ROMANET.

\*\*

LA FRANCE ET L'ESPAGNE

L'ambassadeur d'Espagne a demandé avant-hier au ministre des affaires étrangères, au nom de son gouvernement, l'expulsion du territoire français de M. Ruiz Zorilla, qui conspire ouvertement en France contre

le gouvernement établi en Espagne et dont la présence près des frontières constitue un danger permanent pour l'Espagne.

Dans un conseil de cabinet tenu secret, le ministre des affaires étrangères a été autorisé à répondre au gouvernement espagnol par un refus, et un refus motivé.

\*\*

La *France militaire*, journal tout dévoué au général Boulanger, publie sous le titre : *Un peu plus de patriotisme*, les lignes suivantes :

« La maternité est le patriotisme des femmes » : c'est entendu... depuis la nouvelle pièce d'Alexandre Dumas. En conséquence, la paternité est aussi un peu le patriotisme des hommes !

A ce point de vue, nous ne pouvons nous dissimuler qu'en France, un peu plus de patriotisme serait nécessaire à tous.

La statistique prouve, en effet, avec la brutalité de ses chiffres, que l'accroissement du nombre des naissances est bien lent chez nous. D'aucuns vont jusqu'à prétendre que les théories de Malthus complèteraient de nombreux adeptes parmi nos compatriotes.

Au surplus, on sait que les contingents dont dispose le ministre de la guerre sont à peine suffisants, en cas de mobilisation, pour porter au complet nos effectifs de guerre.

Voilà deux faits qui n'ont pas manqué d'attirer l'attention de nos législateurs.

En ce qui concerne le premier, le texte du nouveau projet de loi organique militaire porte à l'article 42 que :

« Les réservistes qui sont pères de quatre enfants vivants passent de droit dans l'armée territoriale. »

C'est là une prime à la reproduction de notre race ; l'intention est certainement louable.

Mais en ce qui touche au second fait, à savoir au renforcement de nos effectifs de guerre, nous voudrions voir un complément aux dispositions de l'article 42.

Après avoir diminué les charges militaires

89 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

Cependant, il importait de s'assurer de la personne de Léonce. Moule courut rue des Prouvaires. Il apprit du concierge que l'agent d'affaires était rentré à quatre heures du matin, qu'il était monté précipitamment chez lui, puis bientôt redescendu avec une malle et remonté en voiture. Quelle espèce de voiture, quel numéro, quelle indication Léonce avait-il donnée au cocher ? Le concierge ne savait rien de tout cela.

Évidemment, Léonce avait quitté Paris et se hâtait de gagner la frontière. Mais de quel côté s'était-il dirigé ? Son signalement et un ordre d'arrestation furent immédiatement expédiés par le télégraphe dans toutes les directions.

Dans la matinée, les trois prévenus furent ramenés rue Notre-Dame-des-Champs, sous la direction

d'un juge d'instruction, qui leur fit subir un nouvel interrogatoire, procéda à de plus amples constatations et entendit des témoins.

Il était difficile que l'arrestation de Richard fût maintenue en présence des déclarations d'Antoinette.

A la nouvelle de ce vol, elle avait éprouvé une pénible surprise. Mais son étonnement s'était changé en colère et en indignation lorsqu'elle avait appris qu'Iriel et surtout Richard en étaient soupçonnés.

— Mais c'est impossible ! s'était-elle écriée, c'est absurde ! Ah ! courons vite... Dans quel état ils doivent être l'un et l'autre !

Elle pénétra vivement dans l'atelier, où se trouvaient réunis juge, hommes de police, inculpés et témoins. Richard, en l'apercevant, tressaillit, et une vive rougeur colora son visage. Elle alla droit à lui, et, souriant, elle lui prit la main et la serra avec force.

— Je comprends votre affliction, lui dit-elle ; mais remettez-vous, mon ami. Vous n'avez rien à vous reprocher ; quant à moi, je suis déjà consolée de cette perte.

— C'était toute votre fortune, dit Richard.

— Qu'importe ! Au besoin, je recourrais à vous, et vous ne me refuseriez pas de me venir en aide, n'est-il pas vrai ?

— Oh ! toute ma vie est à vous !

Antoinette dut ensuite répondre au juge d'instruction ; et comme les questions qui lui étaient adressées laissaient percer les soupçons dont Richard était l'objet :

— Vous l'accusez ! s'écria-t-elle ; vous le croyez capable d'une pareille action ! Mais ce serait de la folie... Cet argent était à lui aussi bien qu'à moi. Il pouvait en disposer, et jamais je n'aurais songé à lui en demander compte. Il le savait bien !

Une telle protestation de la part de la partie lésée équivalait à la mise en liberté de Richard. Le juge se hâta de l'ordonner.

Quant à Causson, les témoignages les plus favorables ne pouvaient empêcher qu'il ne fût maintenu en état d'arrestation : il avait à purger sa contumace ; et de ce chef, il devait justifier de la possession que le juge persistait à regarder comme suspecte.

Richard, en le voyant sortir sous l'escorte des agents et en compagnie de l'ignoble Lentague qu'on avait apporté sur un brancard, s'élança vers lui et lui demanda pardon en l'embrassant :

— Quand je pense, s'écria-t-il, que j'ai osé te soupçonner !... et c'est moi qui, en te retenant, t'ai livré à la justice !

Il pleurait. Causson essaya de le consoler en lui laissant entrevoir, de la part de ses juges, une indulgence, sur laquelle, au fond, il ne comptait guère.

Il était difficile que Léonce, signalé comme il venait de l'être sur tous les points, échappât longtemps aux recherches de la police. Dans les derniers jours de février, il fut arrêté à Strasbourg, encore nanti des quatre cent mille francs volés, et immédiatement dirigé sur Paris.

L'instruction, dès lors, suivit régulièrement son cours. Elle fut terminée dans le courant d'avril, et l'affaire portée aux assises du département de la Seine dans les premiers jours de juin.

Devant le jury, les trois accusés persistèrent dans l'attitude qu'ils avaient prise devant le juge d'instruction.

Lentague continua de soutenir qu'il avait été victime d'une attaque nocturne, qu'il n'était pour rien dans le vol des quatre cent mille francs : quant aux faits anciens, il les ignorait et en rejetait toute la responsabilité sur Causson.

Même système de la part de Léonce en ce qui avait trait à la complicité dans les faux commis autrefois par Causson. Mais quelle possibilité de nier le vol récent qui lui était reproché, alors qu'on avait saisi sur lui la somme volée ? Il l'essaya cependant ; mais son audace, son habileté et ses mensonges ne pouvaient faire la moindre illusion au jury.

Quant à Causson, il confessa sincèrement cette feute commise il y avait plus de vingt ans et qu'il avait déjà si durement expiée : il raconte, avec

de ceux qui ont eu le patriotisme de la paternité, ne conviendrait-il pas de rendre plus sévères les devoirs de ceux qui n'ont cure de la famille ?

Nous le pensons, et dans cet ordre d'idées, nous nous permettons de recommander à l'attention de la Commission parlementaire de l'armée un paragraphe additionnel qui pourrait être ainsi conçu :

« Les réservistes appelés par leur classe à passer dans la territoriale, et qui sont célibataires, veufs sans enfants ou mariés sans enfants, sont maintenus dans la réserve de l'armée active jusqu'à l'âge de 35 ans. »

Voilà certes une disposition qui sera bien accueillie... tout au moins par le patriotisme des filles à marier. »

Encore une utopie !

### Dans le gouffre

On lit dans la *Gazette des Campagnes* :

« Depuis que nous jouissons de la République vraie — notre dette s'accroît chaque année de sept cents millions. »

La laïcisation des écoles a coûté un milliard et demi. Il faudra, de ce chef, prendre à nouveau dans les caisses publiques un milliard environ.

Les traitements des fonctionnaires se sont augmentés de cent vingt millions.

Pour 1886, le rendement des impôts a été inférieur de soixante-trois millions aux prévisions budgétaires.

En sus, le gouvernement, contrairement à tout droit, a pris deux milliards aux Caisse d'épargne.

Nous en sommes encore à étudier, à modifier, à bouleverser notre organisation militaire.

Sait-on combien cette organisation a absorbé, depuis 1870 ? — Lisez : quatorze milliards.

En France, le budget annuel du ministère de la guerre s'élève à neuf cent quarante-quatre millions.

L'Allemagne, mieux outillée, avec une armée plus nombreuse, plus exercée, plus aguerrie, dépense 505 millions. 440 millions de moins que nous !

Et l'Autriche ? 280 millions. — Et la Russie ? 500 millions.

Et l'Angleterre, avec ses colonies ? 700 millions. — Et l'Italie ? 306 millions.

Quel est le total de notre dette capitalisée ? — Vingt-six milliards.

Quel est le total de la dette des Allemands ? Cinq milliards et demi.

Pour que le gouvernement puisse, l'année prochaine, payer ce qu'il doit, il lui faudra, de toute nécessité, faire un emprunt de un milliard deux cents millions.

Sans cet emprunt, ce serait, dès demain, la faillite.

1,200 millions ajoutés à nos 26 milliards, augmentent notre dette flottante de cinquante millions d'intérêt.

Et cet expédient de l'emprunt devra se renouveler, au minimum, tous les dix-huit mois.

Voilà le gouffre dans lequel nous nous enfouons un peu plus chaque jour, grâce

à une émotion que tout l'auditoire partagea, son ambition malsaine, ses faiblesses, les suggestions perfides auxquelles il avait cédé, puis sa vie errante et misérable en pays étranger, et enfin son retour, le généreux pardon de Maheurtier et cette accusation qui venait l'arracher des bras de sa femme et de son fils. Chacun était attendri : le pardon et la réhabilitation du malheureux se liaient dans tous les regards.

Le verdict du jury fut conforme aux impressions et aux désirs de la foule. Par son arrêt, la Cour ordonna la mise en liberté de Causson et condamna Lentagou (récidiviste) aux travaux forcés à perpétuité, et Léonce à vingt ans de la même peine.

Lentagou entendit cet arrêt avec indifférence ; Léonce en fut atterré. Mais peu importait au public leur contenance. Tous les regards étaient fixés sur Causson. Richard et Clémence l'attendaient. Ils se jetèrent dans ses bras, trop émus tous trois pour dire une parole. La foule les regardait avec une curiosité respectueuse et attendrie ; elle s'écarta pour les laisser passer ; quelques personnes les félicitèrent. Mais il y a des triomphes douloureux, et ils se hâtèrent de se soustraire à celui-là... Enfin ils étaient réunis pour toujours ; ils pouvaient désormais s'aimer librement et sans crainte !

(A suivre.)

aux seuls républicains ; car, ne l'oublions pas, le budget était en équilibre avant eux avec 500 millions de dépenses en moins ; ils n'ont pas voulu qu'un seul conservateur fit partie de la commission du budget ; il n'aurait eu qu'à voir trop clair !

### L'AFFAIRE ANNETTE HARCHOUX

L'affaire Annette Harchoux, devant laquelle, pour certains journaux, toutes autres préoccupations politiques ou bruits de guerre s'effaçaient, s'est terminée par la condamnation de l'accusée à six mois de prison pour vol et à un quart des dépens. L'abbé Roussel, qui s'était porté partie civile, en ce qui touche l'accusation de faux, a été condamné au reste des dépens. Voilà ce que, depuis lundi soir, les aboyeurs crient dans les rues de Paris, et surtout de Passy et d'Auteuil, comme la « grande condamnation » de l'abbé Roussel.

Après avoir poussé la malheureuse Annette Harchoux à calomnier ses bienfaiteurs, à étaler impudemment ses vices, dans l'unique but de jeter la boue sur la soutane d'un prêtre, les feuilles athées exploitent aujourd'hui l'arrêt qu'ils ont obtenu du sentiment antireligieux d'un jury parisien, et, si injustifiable qu'il soit, n'hésitent pas à lui donner un autre caractère que celui qui lui appartient réellement.

En présence d'une mauvaise foi aussi avérée, il y a lieu de reproduire le texte même de l'arrêt qui prononce la condamnation de la misérable dont les faux et les vols ne sont, après tout, que les moins blâmables de ses écarts :

« La Cour,

» Considérant que, si le jury a déclaré l'accusée non coupable du chef de faux, sa réponse porte sur la culpabilité et non sur la matérialité du fait ;

» Considérant qu'il résulte des débats et qu'il est constant pour la Cour que le billet de 1,000 fr. à l'ordre de M<sup>me</sup> Klein daté du 9 juin 1886 est faux ;

» Que l'accusée, en réclamant le paiement dudit billet, a causé par son fait à l'abbé Roussel un préjudice dont elle lui doit réparation aux termes de l'article 1382 du Code civil ;

» Que cette réparation doit consister dans l'admission des conclusions prises par la partie civile ;

» Ordonne que, dans les huit jours suivant celui où le présent arrêt sera passé en force de chose jugée, le billet dont il s'agit sera lacéré par les soins du greffier en chef de la Cour ;

» Autorise l'abbé Roussel à se faire délivrer, aux frais de l'accusée, expédition du procès-verbal de lacération ;

» Condamne la fille Harchoux au quart des dépens ;

» Condamne l'abbé Roussel aux trois quarts ;

» CONDAMNE LA FILLE HARCHOUX A GARANTIR ET INDEMNISER L'ABBÉ ROUSSEL DE CETTE DERNIÈRE CONdamnATION. »

Voilà donc ce que les journaux républicains appellent la condamnation de M. l'abbé Roussel.

Si le jury a satisfait aux injonctions de la démocratie et n'a pas infligé à la faussaire la pénalité qu'imposait la loi, du moins l'arrêt constate-t-il le faux, ordonne-t-il la destruction de la pièce où il a été inscrit et, finalement, condamne-t-il la coupable, et la coupable seule, à solder les dépenses dont M. l'abbé Roussel n'est responsable légalement que par suite de son intervention au débat comme partie civile.

Comme l'arrêt de la Cour met à néant le verdict du jury et comme cet arrêt fait grief à la fille perdue dont M. Rochefort s'est fait le protecteur, le rédacteur en chef de l'*Intransigeant* qualifie la sentence judiciaire « d'insulte au jury ».

La Cour, elle, a compris que le verdict tel qu'il avait été rendu, et l'odieuse campagne de la presse intransigeante telle qu'elle était conduite, constituaient non seulement une insulte à la justice, mais un attentat au droit et, quoi qu'en pense M. Rochefort, quoi qu'il dise, ce sentiment de de la Cour s'est trouvé cette fois d'accord avec la plus stricte équité.

Voici le portrait que fait de l'ignoble fille Annette Harchoux — celle qui a calomnié et diffamé de la façon la plus infâme l'abbé Roussel, — l'*Evénement*, journal républicain :

« Jamais accusatrice ne fut moins digne de crédit que la sienne, et l'impartialité commande de reconnaître que, sur tous les faits susceptibles de vérification, elle a été prise en flagrant délit de mensonge. »

» Annette Harchoux est manifestement un être audacieusement vicieux, portant tous les stigmates cérébraux des enfants élevés dans les orphelinats, en dehors des conditions normales et salutaires qu'on ne rencontre que dans le foyer domestique ; le sens moral n'a jamais été éveillé chez elle. Elle ment, elle diffame, elle accuse l'abbé, ses compagnes, mariées ou jeunes filles, tous ceux, en un mot, qu'elle a intérêt à contredire, avec une effrayante indifférence, en riant et à plaisir. »

### ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — On lit dans la *Gazette de Francfort* :

« L'article de la *Post* rappelle le fameux article « La guerre en vue » publiée par le même journal en 1875. Il constitue une déclaration de guerre adressée au général Boulanger, et il revêt une importance particulière par la circonstance que le télégraphe officieux l'a propagé immédiatement. »

» Le général Boulanger n'est plus maintenu que par le fait qu'en Allemagne on désire son éloignement.

» En réalité, le général Boulanger est plutôt un danger à l'intérieur qu'à l'extérieur ; mais même s'il avait des velléités guerrières, bien des raisons interviendraient contre lui au moment décisif.

» L'Allemagne possède son Trésor de guerre à Spandau, mais la France se trouve dans une telle détresse financière, que son premier emprunt de guerre la mènerait à la banqueroute. » (Agence libre.)

— On télégraphie de Berlin, 2 février :

« L'empereur d'Allemagne a reçu les membres du bureau de la Chambre des députés de Prusse qui venait lui apporter ses félicitations à l'occasion de la naissance du quatrième fils du prince Guillaume. L'empereur, après avoir remercié le bureau, a exprimé l'espoir qu'il vivrait en paix avec la Chambre des députés. »

» Sans faire allusion à la situation intérieure ou extérieure, il a cependant dit que l'attitude du Reichstag l'avait profondément affligé, et a rappelé que jadis, dans des circonstances analogues, le conflit entre le Parlement et la couronne ne prit fin que par une guerre étrangère. »

— La *Gazette de Cologne*, dans une étude sur les chances de paix ou de guerre, dit :

« Celui qui ne veut pas des projets militaires du gouvernement veut rendre aux Français l'Alsace-Lorraine ou bien veut la guerre. »

ALSACE-LORRAINE. — On lit dans la *Strassburger Post* :

« Nous apprenons d'une source compétente que l'exportation des bois en France va être interdite. »

» Il est probable cependant que cette nouvelle n'est pas fondée, car il y a lieu d'admettre que le gouvernement allemand est renseigné à fond sur cette question et qu'il n'existe pas de motifs pour une pareille interdiction.

» Du reste, si nous refusons notre bois à la France, ce n'est pas à elle que nous nuirons, mais bien à nous-mêmes, car le gouvernement français trouvera ailleurs tout ce qu'il lui faut.

» Si l'interdiction était décidée, l'Allemagne ne retrouverait plus de sitôt la clientèle française et il en résulterait un préjudice incalculable pour les propriétaires de forêts, les marchands de bois, les scieries et les ouvriers. »

On lit dans la *Strassburger Post* :

« Enfin, les Français ont trouvé une explication pour motiver la construction de baraques le long des frontières de l'Est. « Les casernes des forts, disent-ils, sont trop humides. De pareils prétextes sont absolument insignifiants. »

» En présence de la gravité de la situation, le pays contre lequel ces mesures sont dirigées aura seul à juger de leur opportunité. » (Agence libre.)

ITALIE. — L'Italie a voulu faire comme

les autres puissances et se lancer dans les aventures coloniales. On se rappelle toutes ses fanfaronnades à propos de Massouah. Aujourd'hui elle se trouve aux prises avec des difficultés. A la dernière séance de la Chambre, une importante déclaration a été faite par M. Deprelis.

Il a donné lecture d'une dépêche du général Gené, annonçant que, le 24 janvier, Rasaloua a quitté Ghinda et est venu camper au sud-est de Saati qu'il a attaqué le lendemain, mais il a été repoussé après trois heures de combat.

Le 26 janvier, trois compagnies italiennes et 50 irréguliers, venant de Moukullo pour ravitailler Saati, ont été attaqués à moitié chemin ; après plusieurs heures de combat, la colonne a été détruite ; 90 blessés sont déjà à l'hôpital de Massouah.

Le général Gené ajoute qu'il a rappelé les postes de Saati, en vue d'Arafali, afin de concentrer ses forces. Ras-Aloua semble rentré à Ghinda à cause des graves pertes qu'il a subies en morts et en blessés, probablement aussi pour attendre des renforts et l'arrivée du Négus, que l'on dit être en marche.

Aussitôt après la lecture de ce document, M. Deprelis a présenté un projet de crédit extraordinaire de cinq millions et demandé l'urgence.

M. Crispi, au nom de la commission extraordinaire, a présenté son rapport qui approuve purement et simplement le crédit demandé par le gouvernement.

La presse italienne n'est pas unanime à approuver le gouvernement.

— L'*Univers* a reçu de son correspondant de Rome la dépêche suivante, dont la gravité n'échappera à personne :

« Le gouvernement a fait hier une communication sur le désastre de Massouah, qui a causé une vive agitation à la Chambre. »

» La consternation est grande partout. Le député Baccarini a déploré que l'Italie fût occupée en des pays lointains contre des peuples barbares, et cela à la veille peut-être d'une lutte européenne terrible où elle peut être mêlée.

» Ici la guerre est considérée comme certaine. Le *Diritto* dit que la France est menacée d'être prise entre deux feux, car M. de Bismarck pousse l'Italie à aider la Prusse dans l'œuvre du démembrement de la France qui, d'après ce journal, serait l'objectif du chancelier. »

— Il se confirme que la colonne envoyée pour repousser une attaque des Abyssins a été complètement détruite. L'émotion est grande au delà des Apennins. Des renforts considérables sont envoyés dans la mer Rouge.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 février.

Une nouvelle panique s'est emparée de notre marché sur le bruit d'un emprunt en Allemagne. Tout le marché s'effondre : 3 0/0, 75.90 ; 4 1/2 0/0, 105.05.

Le Crédit Foncier et surtout les obligations foncières et communales à lots font une résistance énergique à la baisse. Ces titres étant en dehors de la spéculation sont moins atteints.

La Société Générale que la spéculation néglige complètement doit à cette circonstance et à la faveur dont elle jouit dans le public de pouvoir maintenir ses cours sans trop de dommages.

La Société de Dépôts et Comptes Courants reste à 600. La solidité de toutes ces valeurs au milieu du recul général démontre l'excellence de nos conseils.

L'action du Crédit Lyonnais est précipitée aux environs de 500. Cette valeur sur laquelle on n'a aucune donnée certaine, puisque le conseil ne publie jamais le chiffre de profits et pertes, devait nécessairement s'affaisser à la première crise. Il est à craindre qu'on descende encore plus bas.

L'achat des polices spéciales A B de l'Assurance Financière s'impose aux capitaux sans emploi. On sait qu'aucune dépréciation n'est à redouter sur ces titres.

Le Panama est relativement ferme à 390. Les actions de nos chemins de fer sont fermes. Les obligations sont bien tenues.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LES CRIEURS DE JOURNAUX

On lit dans le *Patriote* :

« Nous parlions l'autre jour des injures scandaleuses que des crieurs de journaux proféraient publiquement sur la place du Ralliement. Il sera intéressant pour nos lecteurs de savoir comment, en des circons-

tances moins graves, procède la police à Paris.

» La préfecture a fait interdire hier la vente sur les boulevards d'une feuille intitulée : *la Passion de Notre-Seigneur-Boulan-ger*, que les camelots criaient à tue-tête.

» Cette interdiction a été motivée par plusieurs incidents regrettables : un officier, à qui un camelot offrait sa marchandise avec trop d'insistance, lui administra une verte correction.

» Il faut remarquer, d'ailleurs, que depuis quelque temps les crieurs prennent de singulières libertés : ils offraient hier à tout venant le *Cadet-Roussel* ou le *Jugement dernier*, sorte de récit du procès scandaleux d'Annette Harchoux.

On devrait bien, à Saumur comme à Paris, interdire à certains crieurs de brailer les titres, vrais ou imaginaires, des articles de leur marchandise. Depuis quelque temps cela dégénère : les noms propres ne sont pas épargnés, et ces provocations pourraient bien valoir à leurs auteurs une volée de bois vert bien méritée.

### MUSIQUE MUNICIPALE.

Deuxième Concert d'hiver donné à ses membres honoraires, dans les salons de la Mairie, le mardi 8 février, à 8 heures du soir.

#### Programme.

1. *Orelia*, ouverture, par la Musique municipale.
2. Fantaisie sur *Faust*, par M. GORIN, flûte solo du Théâtre d'Angers.
3. *Le Facteur de Barbizon*, chansonnette, par M. MARLIAC.
4. *Les Moissonneurs de la Brie*, chœur à 4 voix, de R. de Rillé, par des AMATEURS.
5. *L'Affaire Duboudupont*, scène judiciaire de Lemerrier et Cressonnois, par un AMATEUR.
6. *Les Noces de Jeannette*, grande fantaisie, par la Musique municipale.
7. Fantaisie sur *la Juive*, pour flûte, par M. GORIN.
8. *La Promenade militaire*, ronde, par M. MARLIAC.
9. *Un Jeune homme timide*, scène comique de Lhuillier, par un AMATEUR.
10. *Le Bonnet d'âne*, de Paul Henrion, par C. HENRY.
11. *Anjou... feu!* allegro militaire, de C. Herard, par la Musique municipale.

Le Chef de musique,

V. MEYER.

### L'IMPÔT SUR LE SUCRE

Le commerce et les consommateurs sont intéressés à savoir de quelle date pourrait partir l'augmentation de l'impôt sur le sucre.

Les prévisions du journal *le Centre* à cet égard nous paraissent basées sur des probabilités qui peuvent éclairer nos lecteurs.

Les voici :

« Selon notre opinion et grâce aux usages parlementaires, il ne faut pas compter que la loi sera promulguée avant la fin de février; l'application aurait lieu ainsi immédiatement, c'est-à-dire vers le 1<sup>er</sup> mars. Mais on comprend que cette date est encore très incertaine.

» Dans tous les cas, un inventaire sera fait par la régie, le premier jour de l'application de la loi, pour rechercher les sucres partout où ils seront, dans les entrepôts publics et les magasins particuliers, pour leur appliquer l'augmentation de 40 fr.

» Donc, dès le premier jour d'application de la loi, le prix des sucres raffinés ou des sucres bruts acquittés, se trouvera augmenté de 40 fr. par 100 kil. de raffiné. Cette augmentation portera sur tous les sucres livrés dès ce même jour, quelle que soit la date antérieure de la vente. Le droit commun et la juridiction constante ont décidé de ce point qui ne saurait plus être contesté.

Le *Journal officiel* publie un mouvement administratif très important; nous en détachons les nominations suivantes :

M. Bouffet, préfet de la Vendée, est nommé préfet du Finistère.

M. Edmond Robert, ancien préfet, ancien député, est nommé préfet de la Vendée.

M. Paitel, préfet des Landes, est nommé préfet de la Sarthe.

M. Grenier, sous-préfet de Dieppe, est nommé préfet des Deux-Sèvres, en remplacement de M. Comolet.

M. Humbert, secrétaire général de la Marne, est nommé sous-préfet de Mamers (Sarthe), en remplacement de M. Matiel, nommé sous-préfet de Béziers.

### INCENDIE A VIVY.

Mardi dernier, vers deux heures et demie de l'après-midi, la commune de Vivy était mise en émoi par un violent incendie qui s'était déclaré à Louchery, chez M. Benais, aubergiste et boucher.

Le feu s'est déclaré dans un grenier contenant 48,000 kil. de foin, puis a gagné l'habitation.

Malgré l'empressement de la population, le zèle et l'activité des habitants qu'encourageaient les autorités de la commune, le défaut de pompe a rendu tous les efforts inutiles.

Les servitudes ont été réduites en cendre, et de la maison il ne reste que les quatre murs. Le mobilier et les marchandises ont été perdus entièrement. Le feu n'a été éteint qu'à six heures.

Le sieur Benais était à Saumur pendant l'incendie, et c'est en rentrant qu'il a été témoin du désastre.

Les pertes, couvertes par une assurance à la compagnie l'Union, s'élèvent à 24,000 francs environ.

Les causes du sinistre ne sont pas connues.

### LES GAÏETES DU TÉLÉGRAPHE

Un honorable père de famille de Nantes, dont le fils est aspirant de marine, avait été conduire celui-ci jusqu'à un port voisin où il s'embarquait pour la Nouvelle-Calédonie sur un transport de l'État.

Ce départ ayant été retardé de huit jours par suite de mauvais temps, le père était revenu dans l'interval à Nantes lorsqu'il reçut enfin la dépêche suivante :

*Beau temps. — Belle-mère partie! — Quelle veine!*

Après le premier moment de surprise, le père finit par deviner que cette dépêche, écrite à bord, puis remise au pilote regagnant la terre, avait dû être ainsi conçue : *Beau temps, belle mer! Partie, quelle veine!*

Le pilote en la recopiant ou les employés du télégraphe étaient seuls responsables de cette singulière version.

Le père de famille en question tient pour ceux qui en douteraient le susdit télégramme à leur disposition. (*Phare de la Loire.*)

### LES OUVRIERS DU PORT

On lit dans le *Morbihanais* :

« 74 ouvriers du port de Lorient ont été congédiés mercredi soir.

» Ce sont presque tous des pères de famille ayant dix, quinze, vingt ans de service.

» Le cours de la Bôle était plein de pauvres gens en pleurs, n'ayant plus en perspective que la misère.

» A Toulon on a congédié 400 ouvriers, autant à Brest, et un nombre proportionnel à Cherbourg et à Rochefort.

» On sait que dix millions de francs seulement sont affectés aux travaux des ports. M. Liais, député de la Droite, proposait de porter ce crédit à 44,600,000 fr., ce qui aurait permis de conserver leur situation à tous les vieux serviteurs.

» M. Liais a été appuyé par les 180 députés de la Droite et par 44 de la Gauche, soit en tout 224.

» M. Cofavru et les autres députés de Seine-et-Oise ont voté contre.

» Et pourtant nous leur avons offert un banquet de 33,000 fr.

» Et pourtant M. Cofavru écrit de bien belles lettres à M. Roux-Lavergne.

### CHRONIQUE THÉÂTRALE

#### 2<sup>o</sup> DU « GRAND MOGOL »

Nous espérons revoir cette semaine la figure si douce et si touchante de Mignon : notre espoir a été déçu. Cette digne fille de Goethe, qui personnifie la poésie, la jeunesse; cette âme de feu, ce cœur d'ange, qui apporte avec elle tant de fraîcheur et de mélancolie; était bien digne d'inspirer le génie d'Ambroise Thomas, et l'on sait quel ravissant poème musical notre célèbre compositeur a créé avec ce type charmant, avec cette incarnation mystérieuse de l'idéalité féminine. Nous savourions d'avance le plaisir d'entendre la belle musique de *Mignon*, lorsque une bande apposée sur l'affiche nous a appris que la représentation de cet opéra était contremandée pour cause de l'indisposition de M<sup>me</sup> Lebec-Espigat. On nous informait en même temps, que M. Neveu, qui devait interpréter le rôle de

Lohario, avait été pris d'un enrouement subit... Nous faisons des vœux pour que notre sympathique directeur et notre gracieuse prima donna ne soient pas longtemps éloignés de la scène, et que nous ne ne tardions pas à les applaudir encore.

Par suite de ce changement de programme, nous avons eu le plaisir d'entendre de nouveau le *Grand Mogol*. Cette deuxième audition a été accueillie avec non moins d'enthousiasme que la première. Tous les artistes ont fait merveille; ils ont joué avec un brio étourdissant et ils ont été couverts d'applaudissements frénétiques.

M<sup>lle</sup> Guilbert, qui a chanté en vraie *diva*, a eu tous ses morceaux bissés, et elle a mis la meilleure grâce du monde à les redire pour la plus grande satisfaction de ses nombreux admirateurs : aussi cette soirée n'a été qu'un long triomphe pour elle. M<sup>lle</sup> Lecerf a retrouvé comme danseuse son succès de la première représentation; la valse de Giselle et la danse des écharpes, dans lesquelles elle est si gracieuse et si légère, lui ont valu les applaudissements et les bravos les plus nourris. M<sup>lle</sup> Curnier a joué avec une distinction plus naturelle; la justesse de sa voix a été remarquée et on l'a applaudie à plusieurs reprises.

Que dire de ces excellents artistes, MM. Nury, Vadius, Stervenon, sinon qu'ils sont toujours aussi désohilants. Notre baryton chante non-seulement en artiste, mais il joue aussi en comédien de talent; il a du naturel, de l'à-propos et surtout de la présence d'esprit, sachant tirer parti des incidents les plus imprévus et gagner les sympathies de l'auditoire. M. Vadius est un grand vizir impayable; il connaît bien lui aussi son public et il sait jusqu'à quel point il peut pousser la note bouffonne ou la cascade excentrique pour forcer le rire à s'épanouir. M. Stervenon est aussi cocasse que d'habitude avec ses *ach!* monotones et ses soupirs à fendre les rochers. M. Guernoy est un prince charmant... mais toujours aussi naïf.

A la fin de chaque acte, il y a eu rappel de tous les artistes qui, au dernier baisser du rideau, ont été l'objet d'une ovation des plus flatteuses.

\*\*\*

La troupe d'opéra nous donnera lundi une représentation de *Rigoletto*, un des meilleurs chefs-d'œuvre de Verdi. Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est M. Guillemot, baryton du plus grand talent et notre compatriote angevin, qui tiendra le rôle de Rigoletto. M<sup>me</sup> Lebec-Espigat remplira celui de Gilda.

Ce sera encore une bonne et brillante soirée à l'actif de la direction. En outre du concours inespéré de l'un des premiers barytons de France, dont la voix splendide a été maintes fois applaudie à Angers et à Nantes, la partition de *Rigoletto* offre un vif attrait à tous les dilettantes, qui s'empres- sent d'aller l'entendre chaque fois que cette bonne fortune leur est offerte; c'est l'œuvre d'un maître incomparable, qui sait ce qu'il veut dire et qui le dit avec une éloquence passionnée par laquelle l'âme est remuée. On sait que le troisième et le quatrième acte sont très remarquables et que le quatuor de *Rigoletto* restera dans tous les temps comme une des plus belles pages de la musique contemporaine.

\*\*\*

### 4 ans de rhumatisme

Méry-ès-Bois (Cher). Je souffrais depuis quatre ans d'un rhumatisme dans le ventre et l'estomac, et j'avais des étouffements qui me causaient des maux de cœur; j'étais quelquefois obligé de garder le lit; bref, je souffrais beaucoup. Après avoir pris trois boîtes des bonnes Pilules Suisses à 4 fr. 50, je me trouve guéri. Hippolyte Bouquin. Légalisation de la signature par M. le maire.

### MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.  
Union postale . . . . . 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro du 31 janvier :

TEXTE. — Une Réception à l'Académie française vers 1713, par M. X. — Elisabeth, épisode de *la Vie Sincère*, par M. Ed. Charton. — Le Gui de chêne, plante sacrée des Gaulois, par M. E. L. — Les Vêpres siciliennes, par M. Georges Lafaye. — La Clémence de Lentulus, par M. J. Girardin. — Le Ciel en 1887 (suite et fin), par M. Camille Flammarion.

GRAVURES. — Une Séance publique de l'Académie française, estampe de 1714. — Le Gui de chêne. — Eglise de Saint-Jean des Ermites, à Palerme. — La Jeunesse de l'année, composition et dessin de Giacomelli. — Les Planètes Vénus,

Jupiter et Saturne pendant l'année 1887. — Cartes astronomiques.

A la suite d'un traité passé avec un des producteurs les plus importants de Camembert, près Vimoutiers (Orne), l'ÉPICERIE CENTRALE peut vendre actuellement ces fromages à 0 fr. 60 cent. pièce.

Pour cause d'agrandissement, la Maison LIVERANI vient de transférer ses Magasins de Chapellerie place de la Bilange, n<sup>o</sup> 4.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUivant DÉCRET DU 4 MAI 1864  
CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS  
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

### AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 19.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C<sup>tes</sup> de l'Est, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — BILLETS de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

### L'Eau Gorlier

parfume et assouplit la Peau sans la graisser, lui donne un velouté naturel, et fait disparaître Crevasses, Gerçures, Hâle et Irritations.

2 fr. 50 LE FLACON et 4 fr. 50 LE 1/2 FLACON.  
Dépôt : MACHET, 1, rue d'Orléans.

### RECONNAISSANCE D'UN CAPITAINE

« Monsieur, atteint d'une vieille bronchite qui réparait chaque hiver, je me trouvais guéri par l'emploi des Dragées Russes, sans contredit supérieures à tous les autres remèdes. Et dire que les médecins m'avaient écorché tout vif en entourant ma pauvre poitrine de vésicatoires succisifs ! Je n'aurais pas ainsi souffert si j'eusse connu plus tôt les Dragées Russes. »

A. BRUN, capitaine au long Cours à Mascara (extra muros), province d'Oran (ALGERIE). — Mascara, 20 janvier 1887.

## INJECTION BROU

40 ANS DE SUCCÈS  
La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.  
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.  
J. FERRÉ, Ph<sup>m</sup>, 102, rue Richelieu, PARIS.

### Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 5 février,

Troisième représentation de

SYLVANA ou la Fille des bois, musique de Charles-Marie de WEBER.

### Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 7 février 1887,

Avec le concours de M. GUILLEMOT

PREMIER BARYTON

du Théâtre-Lyrique de Paris et des Grands-Théâtres de Nantes et de Bordeaux.

## RIGOLETTO

Grand opéra en 4 actes,

paroles françaises de M. Edouard Duprez,

musique de VERDI.

M. GUILLEMOT remplira le rôle de Rigoletto.

Distribution :

Le duc de Mantoue.....	MM. Bailly.
Rigoletto.....	Guillemot.
Sparafucile.....	Norval.
Le comte de Monterone.....	Piquet.
Borsa.....	Guernoy.
Marcello.....	Tabraise.
Le comte de Cyprano.....	Constant.
Gilda.....	M <sup>mes</sup> Lebec-Espigat.
Madeleine.....	Guilbert.
Joanna.....	Schils.
La comtesse.....	M. Meslo.
Un page.....	Sergone.

Chevaliers, dames, pages, hallesbardiers.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

